

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIIS

Séance du 4 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Vadé Bontemps Lepron Tuffier

Mrs Mallet Breton Perot

Absents avec procuration: Mmes Bray, Breteau, Mrs Penicaud et Verrier

Excusés : Mrs Blondeau et Bigot

Mme Péan a été nommée secrétaire.

Enfouissement des réseaux chemin de la Grouas : Choix de l'entreprise pour éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal décidant de lancer la consultation auprès des entreprises lors de la séance du 23 février 2017.

Trois entreprises ont été consultées : Après étude des 3 propositions, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BOUYGUES de Champagné pour un montant TTC de 10 474,56€.

Monsieur le Maire est chargé de toutes signatures relatives à ce projet.

Enfouissement des réseaux chemin de la Grouas : Choix de l'entreprise pour l'extension du réseau eaux usées

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal décidant de lancer la consultation auprès des entreprises lors de la séance du 23 février 2017.

Quatre entreprises ont été sollicitées : deux ont envoyé un courrier de regret et deux autres une offre de prix. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante soit BOUYGUES pour un montant HT de 23 658, 00€.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de toutes signatures relatives à ce projet.

Projets de dissimulation des réseaux aériens : 2018-2020

Dans la continuité des travaux de dissimulation des réseaux aériens, Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe sollicitant à nouveau ses services pour définir les modalités techniques et financières ainsi qu'un planning éventuel pour les parties restantes à enfouir sur notre commune soit :

- le chemin de la Grouas (suite aux travaux 2017)

- route de Sceaux, la partie en continuité du chemin de la Grouas et la route de Saint Martin- RD 99 (dont ligne HTA)

Le conseil municipal approuve cette demande pour les projets à venir.

Commissions Communautaires- Inscriptions

Monsieur le maire rappelle le courrier de la communauté de commune de l'Huisne Sarthoise daté du 30 mars 2017 concernant l'inscription aux commissions thématiques permanentes au sein du conseil communautaire avant le 09 mai 2017 et fait un point sur celles-ci.

Monsieur Laurent Penicaud, déjà inscrit pour la période de 2014 à 2017 souhaite sa réinscription sur la commission Sports et loisirs

Monsieur Odeau s'inscrit à la commission : Urbanisme, Eau, Assainissement et GEMAPI

Le conseil approuve ses inscriptions.

Indemnisation des déplacements temporaires.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié spécifique à la fonction publique territoriale, lequel renvoie en son article 1^{er} au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, applicable à la fonction publique d'Etat, les agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, ainsi que toute personne mandatée par la collectivité peuvent prétendre à l'indemnisation de leurs déplacements temporaires (frais de transports de repas et d'hébergement).

Monsieur le Maire propose de valider cette indemnisation de déplacements temporaires pour les agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, ainsi que toute personne mandatée par la collectivité.

Les frais de transports seront calculés selon le barème des impôts ou sur présentation d'un billet de train et les frais de repas et d'hébergement au vu d'une facture ou ticket de caisse remis par l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (13 voix pour, 0 contre et 0 abstention),

Autorise à indemniser pour toute la durée restante du mandat les déplacements temporaires des agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, ainsi que toute personne mandatée par la collectivité.

PLUI.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Cabinet Auddicé urbanisme va réaliser le diagnostic foncier de notre commune et propose une rencontre avec nos conseillers municipaux le mardi 4 juillet 2017 de 10h à 12h en mairie.

SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé

Le 17 janvier 2017, la commission locale de l'eau a validé son projet de SAGE révisé.

Conformément au Code de l'Environnement, notre collectivité doit émettre un avis sur celui-ci.

Monsieur le Maire présente un dossier synthétique du SAGE Huisne ainsi que les orientations et des objectifs définis dans sa révision.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable

Application de la loi labbé.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques par l'ensemble des structures publiques dont les communes.

A ce jour, des produits d'origine végétale sont autorisés (liste d'agrément) mais limité dans leur emploi et leur efficacité dans le temps.

Dans ce contexte la commune de Villaines la Gonais essaie de trouver des alternatives notamment pour le désherbage de son domaine public.

Le conseil municipal décide d'évaluer au cours de l'année 2017 l'efficacité des solutions les plus adaptées pour notre commune. Toutefois notre agent communal va suivre une formation dans ce domaine afin d'appréhender cette nouvelle législation et sa mise en œuvre.

Fonds de concours 2016

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la délibération du conseil communautaire prise le 29 novembre 2016 qui précise l'actualisation n°1 des fonds de concours au titre de la voirie communale 2016 qui définit les modalités d'attribution et de répartition suivante :

Voirie communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve les décisions prises par la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
- Sollicite l'aide de 2 431,00 € allouée pour les travaux de « Voirie 2016 » (enduit VC 102, 105 et 206), s'élevant à 9 724€ HT dont le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :
- Fonds de concours : 2 431€
- Conseil départemental : 4 862€
- Maître d'ouvrage : 2 431€
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous documents afférents à ces dossiers

Divers.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste nous informant que celle-ci va commercialiser une nouvelle offre baptisée « veiller sur mes parents », qui a pour vocation la prévention et le maintien des personnes âgées à domicile.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la fin de contrat de l'agent d'entretien en remplacement suite à la mise en disponibilité de l'agent titulaire du poste qui se termine fin juin.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45
Approbation de la séance du 4 mai 2017; le Maire Michel ODEAU